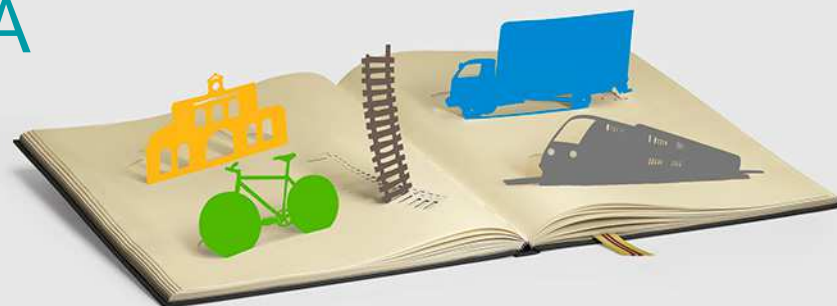


LA COMPENSATION EN ZONES HUMIDES

TÉMOIGNAGE D'UN MOA

JOURNÉE FNE DU 04/11/2016



SOMMAIRE

01. SNCF RÉSEAU ET LA RÉFORME FERROVIAIRE

02. POSTURE DU MOA – DEMARCHE ERC – PROGRESSIVITÉ DES ÉTUDES

03. LES DIFFERENTS TYPE DE COMPENSATIONS

04. LES PARTENAIRES

05. LES MODALITES DE SUIVIS ET DIFFICULTÉS

06. EXEMPLE : BELFORT DELLE

01.

SNCF RESEAU ET LA REFORME FERROVIAIRE

- + LA REFORME
- + LES ACTEURS DU GPF
- + L'ORGANISATION TERRITORIALE

SNCF RESEAU ET LA REFORME FERROVIAIRE

LES OBJECTIFS DE LA RÉFORME FERROVIAIRE

GRUPE PUBLIC FERROVIAIRE :

- + SNCF Réseau (Epic)
- + SNCF Mobilités (Epic)
- + Epic SNCF (Epic)

REPRÉSENTATION TERRITORIALE SNCF RÉSEAU

- + Direction territoriale
- + Pôle EDD

02.

POSTURE DU MOA

- + LA DERMARCHE ERC
- + LA PROGRESSIVITE DES ETUDES

POSTURE DU MOA

LA DOCTRINE ERC- EVITER – REDUIRE - COMPENSER

+ Doctrine soutenant tout réflexion environnementale pour un aménageur

- Cout et contraintes liées aux mesures compensatoires ne peuvent qu'encourager à la démarche ERC pour l'aménageur
- Donner priorité à l'évitement des sensibilités environnementale
 - > nécessite de bien connaître le contexte, les enjeux
 - > intervenir suffisamment tôt dans les études
 - > ne doit pas être un sujet A PART mais un sujet AVEC
- Rechercher les solutions de réductions des impacts
 - > faire d'une contrainte une opportunité pour innover
 - > solutions techniques / maîtrise du risque / management environnemental
 - > pouvoir faire évoluer la solution initialement envisagée
 - > attention Planning et Cout
- Compenser les impacts résiduels
 - > avoir pu identifier / quantifier et hiérarchiser les impacts résiduels
 - > proportionner les mesures compensatoires aux impacts résiduels
 - > se faire accompagner dans la proposition et la mise en œuvre des mesures compensatoires

POSTURE DU MOA

LA PROGRESSIVITE DES ETUDES

- Allier contraintes techniques, financières et délais avec la préservation de l'environnement
 - > anticiper dès les discussions avec les co-financeurs (volet financier)
 - > un dialogue permanent entre les différentes études (passerelles à établir entre les spécialistes)
 - > démarche itérative / place de la concertation
 - > cas des « petits projets »



03.

LES DIFFERENTS TYPES DE COMPENSATION

- + LOI SUR L'EAU
- + DEFRICHEMENT
- + ESPECES PROTEGEES

LES DIFFERENTS TYPES DE COMPENSATIONS

Loi sur l'eau :

+ Zones humiques / compensations hydrauliques / compensations cours d'eau

Défrichements :

+ Surface de reboisement – compensations financières

Milieus agricoles :

+ compensations financières

Espèces protégées:

+ habitats d'espèces

Certaines mesures peuvent se cumuler sur plusieurs réglementations différentes

Quid des procédures applicables aux mesures compensatoires et donc des mesures compensatoires des mesures compensatoires....

Le MOA n'est pas un spécialiste – il doit s'appuyer sur des partenaires pour la définition et la mise en œuvre des mesures.

04. LES PARTENAIRES

- + L'ETAT
- + LES SPECIALISTES
- + LES PARTIES PRENANTES

LES PARTENAIRES DU MAITRE D'OUVRAGE

Lors des études préalables:

- + Les Bureaux d'étude > définition des mesures / élaboration des dossiers
- + Les services instructeurs > précision des attentes
- + Les associations et organismes environnementaux > connaissance du contexte et force de proposition
- + Des services fonciers (SAFER par exemple) > pour l'acquisition
- + Les collectivités (conseils départementaux, communes ...)

En cours d'instruction:

- + Les services instructeurs (DREAL / DDT / CNPN etc...)

Pour le suivi:

- + Les associations et organismes environnementaux
- + Les collectivités
- + Les bureaux d'études
- + Les collectivités



05.

LES MODALITES DE SUIVIS ET DIFFICULTES

- + L'ETAT INITIAL
- + LES MODALITES DE CONVENTIONNEMENT
- + PRINCIPALES DIFFICULTES

LES MODALITES DE SUIVIS ET DIFFICULTES

Difficultés:

- + Un MOA == un aménageur d'infrastructure
- + Par les mesures compensatoires devient propriétaire foncier et gestionnaire d'espaces particuliers
 - Définition de la gestion adaptée
 - >> appuis techniques / expertise
 - >> pouvoir avoir une évaluation chiffrée (proportionnalité) – nécessité d'études complémentaires
 - >> les compensations financières (pertes d'exploitation – valeur du foncier (France Domaine))
 - Durée des suivis
 - >> assurer la continuité des suivis sachant que les équipes projets ne sont plus en place
 - >> assurer la bonne réalisation des engagements
 - >> assurer la bonne gestion financière
 - >> s'adapter aux évolutions réglementaires et à leurs interprétations
 - Disponibilité du foncier
 - >> surenchère
 - >> terres agricoles / domaines forestiers
 - >> des espaces pouvant être rares sur certains territoires et certains partenaires sont aussi des aménageurs
 - Pouvoir agir vite dans la dynamique du projet

LES MODALITES DE SUIVIS ET DIFFICULTES

Les modalités de suivi:

+ Cas des travaux de modernisation

- Définition d'un plan de gestion pluriannuel avec éléments techniques et financiers
- Validation avec les services instructeurs
(procédures particulières éventuellement >> durée de mise en œuvre peut être longue)
- Gestion du foncier pour pérenniser la mesure (achat, bail emphytéotique)
- Rétrocession du foncier à des organismes gestionnaires d'espaces naturels (MOA reste responsable)
- Conventions de gestion avec ces organismes pour les travaux, le suivi et les bilans annuels et finaux
- Avec la multiplication des projets, des mesures et des interlocuteurs (internes notamment) il est crucial de mettre en place un outil centralisant les infos sur les mesures compensatoires, les engagements, les modalités de gestion.

06.

UN EXEMPLE – BELFORT DELLE

BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS

Description du projet:

- + Réouverture à la circulation ferroviaire de 20 km de ligne non circulée depuis 20 ans
- + Electrification + RVB + création de halte etsécurisation des passages à niveau
- + Emprunt d'espaces naturels pour les haltes (les parkings) et les rétablissements routiers

Procédures appliquées:

- + Dossier loi sur l'eau
- + Défrichement
- + CNPN
- + DUP

Mesures compensatoires :

- + défrichement : 2 dossiers ayant fait l'objet d'un versement au fond stratégique pour la forêt
- + CNPN : 17ha de mesures de compensations
- + Loi sur l'eau : des mesures conjointes avec les mesures CNPN et une mesure cours d'eau

Principale difficulté :

- + le foncier – pas d'achat avant DUP – sites proposés sans assurance de la disponibilité du foncier - démarche sur la base du volontariat des propriétaires >> nécessité de proposer de nouvelles mesures pour certains sites
- + dans les dossiers: des mesures parsemées sur de petits espaces >> travail pour regrouper les propositions de mesures nouvelles dans des ensembles plus cohérents et plus étendus

BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS

Mesures compensatoires :

Partenaires sur ce projet à ce stade :

- Safer > recherche et négociation foncière
- CEN > conseil / élaboration plans de gestion / mise en œuvre et suivi au travers d'une convention
- CBN > un site particulier de mesure d'accompagnement (Morvillars – espèces invasives) et suivi des espèces invasives
- LPO > électrification / avi faune (mesure de réduction et amélioration de la connaissance)
- Fédération de chasse > traversées des animaux (mesure de réduction et amélioration de la connaissance)
- Bureaux d'étude et fédé de pêche sur la mesure cours d'eau

Il y a donc un total de 7.09 ha d'habitats impactés à compenser, dont :

- 1.13 ha d'habitats prairiaux, habitats identifiés pour les insectes, oiseaux et chiroptères,
- 0.13 ha d'habitats humides, habitats identifiés principalement pour les insectes, oiseaux, amphibiens, reptiles et chiroptères
- 5.83 ha d'habitats boisés, habitats identifiés principalement pour les chiroptères, mammifères, oiseaux et insectes.

Les mesures de compensations permettent de maintenir, améliorer ou créer :

- 5 ha de prairies humides
- 3,5 ha de mégaphorbiaie
- 2,5 ha de pelouses
- 5 ha de boisement dont 2,5 ha de boisement, 1ha d'Aulnaie-frênale et 1,5 ha de chênaie

Extrait du dossier CNPN Belfort Delle

BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS

Exemple de mesure compensatoire CNPN :

Préservation et restauration de la pelouse et du boisement de Meroux

4,47 ha

Objectif global : préserver et redynamiser un milieu particulièrement intéressant d'un point de vue botanique.

Obtenir 2,5 ha de pelouse et de fructivée et 2 ha de boisement

Principale difficulté :

+ le foncier



BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS

Exemple de mesure compensatoire CNPN et LOI sur l'eau :

Restauration de la zone humide des Roselets à Joncherey
3,5 ha

Objectif global: renaturation de la zone humide des Roselet à Joncherey

- > favorable insectes
- > restauration de milieu humide fortement dégradé



Principales difficultés :

- + le foncier – mais accord avec propriétaire
- + histoire du site
- + contexte hydraulique
- + cout potentiel de la mesure

BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS

Exemple de proposition de mesure compensatoire CNPN et LOI sur l'eau :

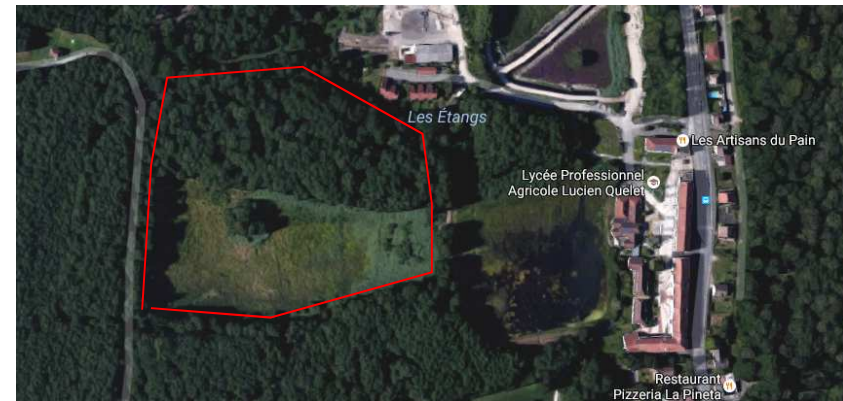
Restauration de la zone humide du Lycée agricole de Valdoie

2,5ha

Objectif global: restauration de la zone humide, mise en gestion et programme pédagogique

> favorable insectes / amphibiens

> restauration d'une zone humide et de son boisement



BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS

Exemple de proposition de mesure compensatoire CNPN et LOI sur l'eau :

Préservation et restauration d'habitats humides – Megaphorbiaie-saulaie ancienne – restauration de pelouses humides – Montreux le Château

2 ha en acquisition – doublement de la surface potentiellement

Objectif global: préservation et amélioration des milieux en présence

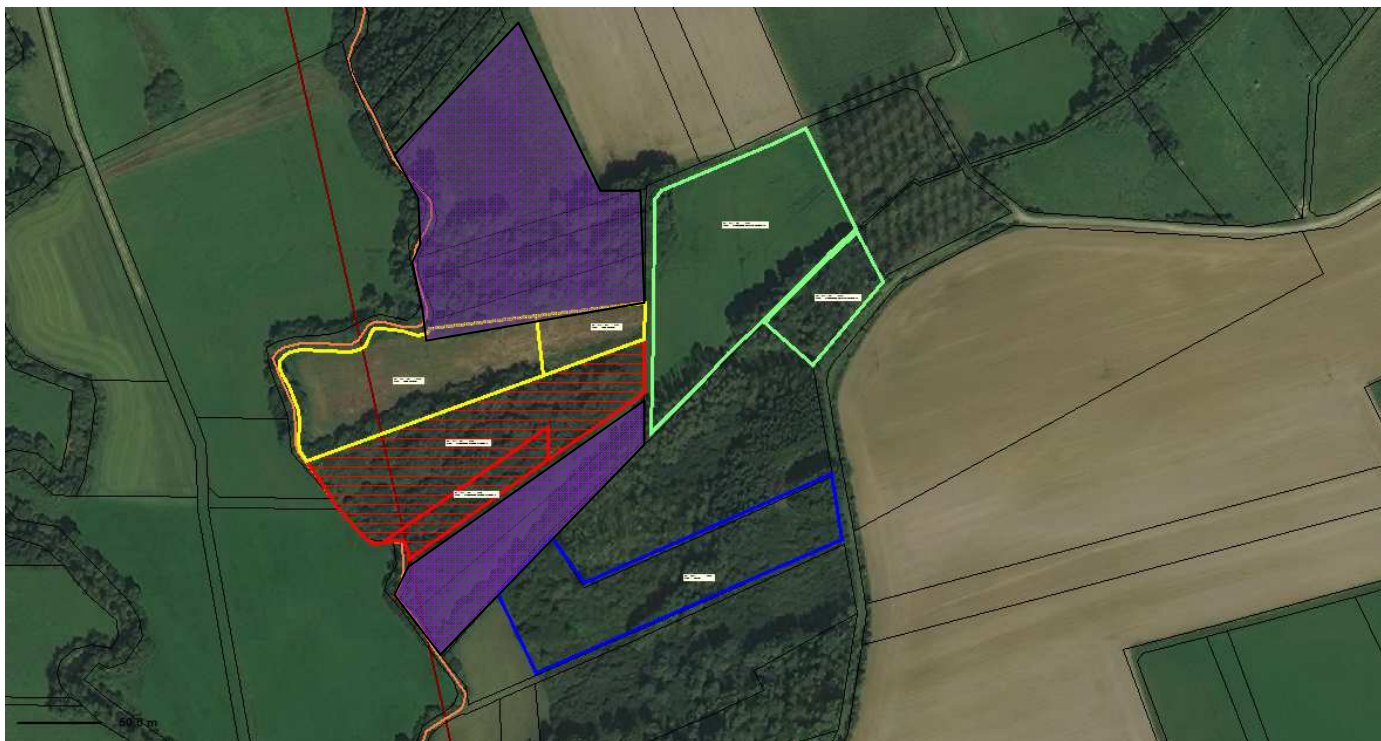
> favorable insectes

> restauration de milieu humide dégradé

et de la mesure



BELFORT DELLE – EXEMPLE DE PROJET EN COURS



MERCI.